



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire****Groupe de travail de l'administration des biens fonciers****Treizième session**

Genève, 4 et 5 avril 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du projet de mandat du Groupe de travail pour 2025-2030****Projet de mandat révisé pour 2025-2030****Note du Bureau du Groupe de travail***Résumé*

Le mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers est révisé tous les cinq ans par le Comité dont relève ce groupe de travail, ainsi que le prévoient les Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe (ECE/EX/1).

On trouvera dans le présent document le projet de mandat révisé du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2025-2030. Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver ce projet de mandat. Une fois le projet approuvé, le Groupe de travail recommandera au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de renouveler son mandat à sa quatre-vingt-quatrième session, en octobre 2023. Le texte du mandat tel qu'approuvé par le Groupe de travail devra être adopté par le Comité, et le mandat du Groupe de travail devra être renouvelé et approuvé par le Comité exécutif en 2023.

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers est placé sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ses membres sont issus des autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers et d'autres autorités intéressées des États membres de la CEE.

2. Les objectifs généraux du Groupe de travail sont de promouvoir et d'améliorer l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



3. Plus précisément, le Groupe de travail s'emploie à promouvoir la bonne gouvernance des terres, la transition numérique et la sécurité d'occupation, ainsi que l'amélioration des cadastres et des registres fonciers. Il s'efforce aussi de favoriser le renforcement des infrastructures de données géospatiales, l'utilisation rationnelle des sols et le développement des marchés immobiliers.

4. Les travaux du Groupe de travail reposent sur la coopération et l'échange de données d'expérience entre les pays de la région de la CEE dans le cadre des activités suivantes :

- a) Séminaires et ateliers organisés dans les États membres, en présentiel et/ou en ligne ;
- b) Examens de l'administration des biens fonciers ;
- c) Participation à l'établissement de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ;
- d) Publication d'études et de lignes directrices sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers ; comparaison de systèmes d'administration des biens fonciers et établissement d'inventaires de ces systèmes ; fourniture de conseils et de services d'experts. Les travaux du Groupe de travail portent en particulier sur l'administration des biens fonciers et sur l'aménagement du territoire.

## **A. Administration des biens fonciers**

### **Tâches d'ordre général**

5. Les tâches d'ordre général auxquelles se consacre le Groupe de travail dans le domaine de l'administration des biens fonciers consistent à :

- a) Contribuer au renforcement des capacités des autorités chargées des registres fonciers et des cadastres, l'objectif étant que leurs moyens soient adaptés à leur mission ; faire en sorte que les arrangements relatifs à la gouvernance foncière soient judicieux, fiables et transparents ; veiller à ce que les citoyens, les acteurs du secteur privé et les autorités publiques bénéficient de services efficaces en matière d'administration des biens fonciers ;
- b) Améliorer les politiques et pratiques relatives à la collecte, à l'enregistrement, au stockage, à l'administration et à la diffusion de l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains ;
- c) Réfléchir aux questions de sécurité et aux moyens de faire en sorte que les autorités chargées de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire soient cohérentes et disposent de moyens adaptés à leur mission.

### **Activités**

6. Les activités que mène le Groupe de travail dans le domaine de l'administration des biens fonciers concernent :

- a) La collecte de données sur les droits de propriété, les baux et hypothèques, le couvert terrestre, l'utilisation des sols, les restrictions à l'utilisation des sols et les adresses géoréférencées ; le transfert de droits de propriété ; l'adjudication de droits fonciers ; le règlement des litiges fonciers ; la cartographie cadastrale ; la qualité des données et les activités de gestion des données ; l'évaluation et l'imposition des biens immobiliers ; la protection des données personnelles ; la sécurité nationale et la cybersécurité ; l'amélioration de l'exploitabilité des données publiques sur l'administration des biens fonciers ; d'autres questions connexes ;
- b) La tarification des services ; les exigences de recouvrement des coûts ; le développement des compétences professionnelles ; l'imposition des terrains et des biens immobiliers ; le développement des services en ligne, l'évaluation des nouvelles technologies et leur intégration dans les systèmes d'administration des biens fonciers ; la participation des autorités chargées de l'administration des biens fonciers à des programmes d'administration

en ligne, qui visent par exemple à promouvoir l'interopérabilité des données ou les plateformes d'échange de données entre autorités publiques.

## **B. Aménagement du territoire**

### **Tâches d'ordre général**

7. Les tâches d'ordre général auxquelles se consacre le Groupe de travail dans le domaine de l'aménagement du territoire consistent à :

a) Contribuer à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques foncières et géospatiales (y compris les questions techniques, juridiques, organisationnelles et financières) ;

b) Promouvoir des programmes et projets axés sur l'aménagement durable du territoire.

### **Activités**

8. Les activités que mène le Groupe de travail dans le domaine de l'aménagement du territoire consistent à :

a) Donner des conseils sur l'application des politiques relatives aux données géospatiales ;

b) Contribuer au développement durable des zones urbaines et rurales en mettant particulièrement l'accent sur le remembrement des terres, la protection des ressources naturelles et la promotion d'une bonne gouvernance.

9. Le Groupe de travail collabore avec le Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie de la CEE.

10. Le Groupe de travail réexamine son programme de travail à intervalles réguliers pour assurer la cohérence de ses activités avec les travaux du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et avec les objectifs généraux de la CEE.

11. Le Groupe de travail coordonne étroitement ses activités avec celles d'autres organisations internationales compétentes, gouvernementales et non gouvernementales, comme le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les autres commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de l'Union européenne dont les travaux ont trait à l'aménagement du territoire (l'initiative INSPIRE, par exemple), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre, l'International Centre of Registration Law (IPRA-CINDER), l'Organisation européenne cadre pour l'information géographique (EUROGI), EuroGeographics et l'Association européenne des registres fonciers (AERF).

12. Le Groupe de travail collabore avec des organisations financières et des organisations donatrices internationales qui subventionnent des programmes et des projets liés à l'administration des biens fonciers dans les pays de la région de la CEE, comme l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque mondiale.

13. Le Groupe de travail encourage les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que la participation de ces deux secteurs à la gestion des ressources foncières et au renforcement des capacités dans la perspective d'un développement durable.

14. Le Groupe de travail encourage la coopération avec les établissements d'enseignement pour intensifier les activités de renforcement des capacités.